Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260624-DELIB_41_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Absent : LEFEUVRE Cédric

Secrétaire de séance : FERET FILHOL Gwénola

Nombre : conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Date de la convocation : 16/06/2026

2026-41 :Révision des loyers et des charges au 1er juillet 2026

Comme chaque année, il est nécessaire de réviser les loyers des logements communaux. Au 4ème trimestre 2025 (période de référence), l'indice de révision est de + 0.79 %.
Il est proposé d'augmenter les loyers de + 0.79%.

En ce qui concerne les charges, celles-ci étaient augmentées de 2% chaque année. Il est proposé de faire une réactualisation en ajustant au mieux le montant de celles-ci.

Ainsi, il est proposé pour les charges :
-15€ pour T4 Résidence Armor
- 8€ pour T2 Résidence Armor
- 15€ pour T3 6 rue de La République
-15€ pour T3 la Résidence Les Châtaigniers

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter les loyers communaux de 0.79 %
- DECIDE d'augmenter les charges des logements communaux selon les propositions ci-dessus
- DECIDE d'appliquer cette augmentation à compter du 01/07/2026

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

La secrétaire
FERET FILHOL Gwénola

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)